

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JANVIER 2011

Étaient présents :

M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, GUILBERT, REVIRON, Adjoint

Mme BERNARD, M. DROUARD, M. DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS, Mme IENZER,

M. POLY, M. JOVET, Mme DEBRAND

Absent : M. DE LA GRAVIERE , procuration à M. CHARRAULT

Le compte- rendu du 25 novembre 2010 est adopté à l'unanimité sans remarque

1. PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET RANDONNEES DE L'YONNE

Les orientations économiques, touristiques et sportives du département conduisent le Conseil Général de l'Yonne à actualiser le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée de l'Yonne (PDIPR). Il sollicite les communes à inscrire leurs petits chemins de randonnée déjà existants ou nouvellement créés. Les élus estiment que cette démarche entraîne de nombreuses contraintes (entretien régulier, coût, balisage, pose de signalétique). Quelques conseillers se rendront sur les lieux avant de décider si la commune s'engage à inscrire ces petits sentiers de randonnée. En attendant, le dossier est mis en suspens.

2. DEVIS ENTOURAGE TERRAIN DE FOOTBALL

Les élus acceptent le devis d'entourage du terrain de football par des garde-corps en tubes métalliques pour un montant de 1 781,00 € TTC.

3. COURRIER DE MONSIEUR ROLLAND

M. et Mme Rolland interpellent les élus pour un problème d'écoulement des eaux de pluie de la Côte d'Oson qui s'infiltrent dans leur cave. Le conseil municipal, conscient de ce problème va demander un devis à une entreprise compétente dans ce domaine.

4. COURRIER DE MONSIEUR CHAMBAULT

Le Maire fait part d'un courrier de M. Chambault qui souhaite organiser une manifestation les 11 et 12 juin 2011, sur le parking de la Gare où seront exposées une vingtaine de voitures de marque BMW. Les élus donnent leur accord.

5. INSTALLATION DE MANEGES A LA SAINT POTENTIEN

L'assemblée délibérante autorise Mme Renault à installer son manège enfantin et sa boutique de jeux de cascades lors de la fête de la Saint Potentien.

6. ACHAT DE TERRAINS A LA SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (SAFER)

La SAFER propose à la commune de Châtel-Censoir d'acquérir les terrains cadastrés section B No 189, section E No 245, 253, 275 pour un montant total de 1 200,00 €. L'assemblée délibérante accepte cette offre et autorise le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat, ainsi que tout document relatif à cette acquisition qui sera réglée sur le budget primitif 2011 en section d'investissement et sur les fonds propres de la commune.

7. AUTORISATION D'ADHESION DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE ANIMALE AU CENTRE YONNE

Les communes de Sainte Camille et Lainsecq désirent adhérer au Syndicat Mixte de la Fourrière Animale au Centre Yonne. Les élus acceptent cette adhésion.

8. SUBVENTION A L'ASSOCIATION EMCC

Le club de football « Entente Montillot Châtel- Censoir » demande une aide financière afin qu'il puisse régler une facture relative à une consommation électrique importante au terrain de football à Châtel- Censoir. L'assemblée délibérante décide de leur accorder une subvention d'un montant de 200,00 €.

9. DEMANDE D'INTERDICTION DE STATIONNER

Le magasin Cave Bourgogne demande que la circulation et le stationnement des véhicules devant et en face de son commerce soient interdits le samedi 29 janvier 2011 de 10h à 18h afin que le camion d'un artisan crêpier puisse s'installer ; il propose que l'on installe des barrières de sécurité afin que les piétons puissent circuler en toute sécurité. Les élus acceptent.

Il demande également que la circulation et le stationnement soient interdits toute l'année. Cette proposition est refusée à 11 voix contre et 3 voix pour.

10. REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET DE TVA

A l'unanimité le conseil municipal accepte de rembourser par anticipation le prêt de TVA accordé par la Banque Populaire destiné à régler la TVA des travaux de construction de la nouvelle école. Il sera donc soldé en 2011 et non en 2012 comme cela était prévu.

11. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat enfance jeunesse en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiale de l'Yonne.

12. DEVIS ELAGAGE D'ARBRES

Le Maire présente un devis pour l'élagage de tilleuls rue Champion pour un montant de 680,00 € TTC. Les élus acceptent cette proposition.

13. FOIRE CANTONALE DU VEZELIEN

La foire cantonale du Vézélien se déroulera le 26 juin 2011. Chaque commune tiendra un stand pour présenter ses principaux centres d'intérêt. Avant d'adhérer, les élus inviteront l'association lors du prochain conseil municipal afin d'obtenir plus amples informations quant à cette journée.

14. VENTE DE TETES DE CHENE OU HETRE

Le conseil fixe le prix de vente de tête de chêne ou hêtre à 12,00 € la pièce aux affouagistes de la commune.

15. ANIMATION POUR LES RESIDANTS DE LA MAISON DE RETRAITE

Afin de laisser le temps à la nouvelle directrice d'embaucher une animatrice, les élus acceptent de mettre à disposition l'employée communale Céline Boudvillain en qualité d'animatrice, une fois par semaine à la résidence La Chatonnière.

16. REMBOURSEMENT INDEMNITES KILOMETRIQUES POUR LES DEPLACEMENTS DES ELUS

L'assemblée délibérante accepte d'indemniser les frais de déplacements des élus ; la Trésorerie d'Avallon sera contactée afin qu'elle confirme le mode de calcul de remboursement des indemnités kilométriques. Une fois l'information connue, ce sujet sera reproposé à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

17. REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE QUATREM

Le Maire fait part d'un versement de l'assurance Quatrem concernant la maladie de Mme Guy. Le conseil municipal accepte ce remboursement pour un montant de 395,58 €.

18.COURRIERS

a) Monsieur et Madame Bernard restituent le jardin communal au 1^{er} janvier 2011.

b) L'Ordre des Médecins qui nous répond qu'ils n'ont malheureusement pas de solution miracle, ni même de successeur à nous proposer suite à la maladie du Docteur Chardon.

c) L'association Gymforme qui organise une manifestation à la salle polyvalente le 26 février 2011 (chorale et théâtre)

d) Monsieur Jovet qui fait savoir qu'il serait bon de clarifier le rôle des délégués et des suppléants et de rappeler qu'ils sont censés participer aux différentes commissions de la communauté de communes du Vézélien ; il demande qu'une liste des délégués et suppléants soit établie par commission

e) Monsieur Drouard qui présente un renouvellement de demande de créneau horaire concernant l'utilisation du gymnase de la Communauté de Communes du Vézélien situé à Montillot, ainsi qu'une demande de clarification et de régularisation du fonctionnement global du gymnase de la CCV.

f) Le Notaire Odin qui informe la commune qu'elle est légataire particulier de la succession de feu Monsieur Delaunay ; à ce titre, l'assemblée délibérante accepte de prendre à sa charge un montant de 3 909,97€ (charges afférentes à la maison rue des Bordes, léguée à la commune de Châtel- Censoir, ayant couru du jour du décès de Monsieur Delaunay au 27 avril 2010).